

Compte rendu de séance

Séance du 8 Août 2018

L' an 2018 et le 8 Août à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de FLANDIN Joël Maire

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mme MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, POUX Bernard

Excusé(s) : Mmes : BARTHELEMY Catherine, CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, M. MATHEVON Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 6

Date de la convocation : 03/08/2018

Date d'affichage : 03/08/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 10/08/2018

et publication ou notification
du : 10/08/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. BEAUGENDRE Alban

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Attribution du T2 1er étage à l'ancienne école de Massagettes - 2018_027
Voirie communale 2018 : demande de subvention à la Région - 2018_028

Attribution du T2 1er étage à l'ancienne école de Massagettes
réf : 2018_027

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location du logement communal locatif "T2-1er étage-Ancienne école de Massagettes" situé à Massagettes 63210 SAINT-PIERRE-ROCHE par Madame PELLETIER Stéphanie à compter du 10 août 2018.

Le prix du loyer mensuel est fixé à 360.00 € charges non comprises, la caution est fixée à un mois de loyer soit 360.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte et autorise** la location du logement communal T2 - 1er étage - Ancienne école de Massagettes situé 6 rue du Lavoir à Massagettes 63210 Saint-Pierre-Roche à Madame PELLETIER Stéphanie à compter du 10 août 2018 dont le loyer mensuel est fixé à 360.00 € charges non comprises ;
- **Précise** qu'un courrier sera annexé au contrat de location concernant l'entretien des parties communes par les locataires.
- **Demande** à Monsieur le Maire d'émettre un titre de 360.00€ pour couvrir le montant de la caution correspondant à un mois de loyer.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Voirie communale 2018 : demande de subvention à la Région
réf : 2018_028

Vu la délibération n°2016_033 du 20/10/2016 approuvant le lancement du projet de voirie communale et de demande de subvention concernant la programmation 2017 du Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2016-2018 dans le cadre de la voirie communale nécessaire sur notre commune au Léry et au Moulin de Massagettes,

Vu la délibération n°2017_037 du 13/11/2017 faisant l'objet de la demande de DETR 2018 pour la voirie communale 2018,

Vu la délibération n°2017_039 du 13/11/2017 approuvant le choix de la commission d'ouverture des plis de retenir l'entreprise SAS COUDERT dont le devis s'élève à 59 285.00 € HT soit 71 142.00€ TTC,

Vu la notification de Monsieur le Président du Conseil départemental du 27/11/2017 accordant la subvention FIC de 10 663€,

Vu la lettre de Monsieur le Sous-Préfet du 06/06/2018 refusant la subvention DETR 2018,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'obtenir des aides financières pour que ce projet de réfection de la voirie communale, importante pour la sécurité des usagers, puisse être mis en oeuvre. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes correspondant à 30% du montant HT des travaux soit 17 785.50€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **rappelle** avoir déjà approuvé le lancement de ce projet de voirie communale par délibération n°2016_033 du 20/10/2016,

- **approuve** le plan de financement prévisionnel des travaux de voirie communale comme suit pour une dépense estimative de 59 285.00 HT soit 71 142.00 TTC

Subvention Région : 17 785.50€

Subvention FIC 2017 : 10 663.00€

FCTVA taux 16.404% du montant TTC : 11 670.13€

Apport communal : 31 023.37€

FINANCEMENT TOTAL : 71 142.00€

- **précise** que cette dépense sera imputée au compte d'investissement 2151 du budget principal de la commune,

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes correspondant à 30% du montant HT des travaux soit 17 785.50€,

- **autorise** Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Concours "Ma commune au naturel"

Monsieur le Maire informe que le jury s'est rendu mercredi 8 août 2018 à 9h à SAINT-PIERRE-ROCHE dans le cadre du concours "Ma commune au naturel".

En mairie, le 09/08/2018
Le Maire
Joël FLANDIN

